# A. N. A. C

### MINISTERE DES TRANSPORTS

# AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

		01	AOUT	2014
Abidjan,	le	*********		

Décision n° 00002431 /ANAC/DAJR/DCSC Portant Guide relatif aux distances déclarées des pistes d'envol « RACI 6110 »

### LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 7 décembre 1944 ;
- Vu l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée Autorité Nationale de l'Aviation Civile en abrégé ANAC;
- Vu le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC);
- Vu le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu la Décision n°0003332/ANAC/DAJR/DCSC du 21 Décembre 2012 portant règlement relatif à la conception et à l'exploitation technique des aérodromes en Côte d'Ivoire « RACI 6001»;
- Vu la Décision n°0003334/ANAC/DCSC/SDCNASA/DAJR du 21 Décembre 2012 portant Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la certification des aérodromes « RACI 6003 »;
- Sur proposition de la Direction du Contrôle de la Sécurité et de la Certification, et après avis de la Direction des Affaires Juridiques et de la Réglementation;

# DECIDE

### Article 1<sup>er</sup>: Objet

La présente décision approuve le Guide relatif aux distances déclarées des pistes d'envol « RACI 6110 ».

### Article 2: Champ d'application

La présente décision s'applique à tout aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique.

Le Guide annexé à la présente décision en fait partie intégrante et fournit des éléments indicatifs pour le calcul des distances déclarées.

### Article 3: Entrée en vigueur

La présente décision qui abroge la décision n°843/ANAC/DAJR/DCSC du 13 mars 2014 portant Guide relatif aux éléments indicatifs de calcul des distances déclarées « RACI 6102 », entre en vigueur à compter de sa date de signature.



PJ: 01

Guide relatif aux distances déclarées des pistes d'envol « RACI 6110 »

### **Ampliation:**

- DCSC
- DAJR
- AERIA
- SODEXAM
- TOUT AUTRE GESTIONNAIRE D'AERODROME

### MINISTERE DES TRANSPORTS



### AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Réf.: RACI 6110

# GUIDE RELATIF AUX DISTANCES DECLAREES DES PISTES D'ENVOL

« RACI 6110 »

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Première édition - Juillet 2014

Administration de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire

« RACI 6110 »

Edition 1 Date : 29/07/2014 Amendement 0 Date : 29/07/2014

### **PAGE DE VALIDATION**

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	VISA/DATE
	Sous-Directeur du Contrôle de la Sécurité de la Navigation Aérienne et de la Sécurité des Aérodrome (SDCSNASA)	ASSI Ayébi Henry Jacques	39/11
REDACTION	Chef service sécurité des Aérodromes	BOA ANGAMAN	29/07/2014 Julian
	Responsable certification	CDT KAMOHAN	29.07.14 kan
	LE COMITE D'AUDIT OACI		20/07/19
VERIFICATION	Président	KOFFI BI Nékalo Joseph	M
VALIDATION OPERATIONNELLE  Directeur des Affaires Juridique et de la Réglementation		ALLA AMANI Jean	31 07 All
APPROBATION	Directeur Général	Sinaly SILUE	02/08/19



« RACI 6110 »

Edition 1 Date : 29/07/2014 Amendement 0 Date : 29/07/2014

### LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N' PAGE	N° EDITION	DATE D'EDITION	N' AMENDEMENT	DATE D'AMENDEMENT
0	1	29/07/2014	0	29/07/2014
- 1	1	29/07/2014	0	29/07/2014
li	1	29/07/2014	0	29/07/2014
(li	1	29/07/2014	0	29/07/2014
lv	1	29/07/2014	0	29/07/2014
٧	1	29/07/7.014	0	29/07/2014
Vİ	1	29/07/2014	0	29/07/2014
1	1	29/07/2014	0	29/07/2014
2	1	29/07/2014	0	29/07/2014
3	1	29/07/2014	0	29/07/2014
4	1	29/07/2014	0	29/07/2014
5	1	29/07/2014	0	29/07/2014
6	1	29/07/2014	Ö	29/07/2014



« RACI 6110 »

Edition 1 Date : 29/07/2014 Amendement 0 Date : 29/07/2014

### **INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS**

AMENDEMENTS				RECTIFICATIFS			
N°	Applicable le	Inscrit-le	par	N°	Applicable le	Inscrit-le	par
				-			
					1		



« RACI 6110 »

Edition 1 Date: 29/07/2014 Amendement 0 Date: 29/07/2014

### **TABLEAU DES AMENDEMENTS**

	Date		
Amendements	Objet	<ul> <li>Adoption/Approbation</li> <li>Entrée en vigueur</li> <li>Application</li> </ul>	
1ere Edition	-		



« RACI 6110 »

Edition 1 Date : 29/07/2014 Amendement 0 Date : 29/07/2014

### **TABLEAU DES RECTIFICATIFS**

Rectificatif	Objet	Date de publication



« RACI 6110 »

Edition 1 Date: 29/07/2014 Amendement 0 Date: 29/07/2014

### LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
Annexe 14 Volume I	OACI	Conception et Exploitation Technique des Aérodromes	6 <sup>ere</sup> édition	Juillet 2013
Doc 9157 (1ere Partie)	OACI	Manuel de conception des aérodromes	3 <sup>eme</sup> édition	2006
RACI 6001	ANAC	Règlement aéronautique de côte d'ivoire relatif à la conception et à l'exploitation technique des aérodromes	5 <sup>ème</sup> édition	2014



« RACI 6110 »

Edition 1 Date: 29/07/2014 Amendement 0 Date: 29/07/2014

### **TABLE DES MATIERES**

		PAGE
PAGI	E DE VALIDATION	0
	E DES PAGES EFFECTIVES	
INSC	CRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	1
TABL	LEAU DES AMENDEMENTS	
TABL	LEAU DES RECTIFICATIFS	rv
	E DES DOCUMENTS DE REFERENCE	
TABL	LE DES MATIERES	VI
1.	GENERALITES	1
1.1	1 Objet	1
2.	CALCUL DES DISTANCES DECLAREES	
2.1	1 Representation des distances declarees	3
2.2	2 EXEMPLE	<i></i> 5

« RACI 6110 »

Edition 1 Date: 29/07/2014 Amendement 0 Date: 29/07/2014

### 1. GÉNÉRALITES

### 1.1 Objet

Le présent guide a pour objet de définir des distances déclarées des pistes d'envol et d'informer les utilisateurs d'un aérodrome de la manière dont elles sont calculées.

### 1.2 Définitions

### Distances déclarées

TORA: Distance de roulement utilisable au décollage (Take-Off Run Available), Longueur de piste déclarée comme étant utilisable et convenant pour le roulement au sol d'un avion au décollage.

TODA: Distance utilisable au décollage (Take-Off Distance Available), Distance de roulement utilisable au décollage, augmentée de la longueur du prolongement dégagé, s'il y en a un.

ASDA: Distance utilisable pour l'accélération-arrêt (Accelerate-Stop Distance Available), Distance de roulement utilisable au décollage, augmentée de la longueur du prolongement d'arrêt, s'il y en a un.

LDA: Distance utilisable à l'atterrissage (Landing Distance Available), Longueur de piste déclarée comme étant utilisable et convenant pour le roulement au sol d'un avion à l'atterrissage

Prolongement d'arrêt (Stopway en abrégé SWY). Aire rectangulaire définie au sol à l'extrémité de la distance de roulement utilisable au décollage, aménagée de telle sorte qu'elle constitue une surface convenable sur laquelle un aéronef puisse s'arrêter lorsque le décollage est interrompu.

Prolongement dégagé (Clearway en abrégé CWY). Aire rectangulaire définie, au sol ou sur l'eau, placée sous le contrôle de l'autorité compétente et choisie ou aménagée de manière à constituer une aire convenable au-



### Guide relatif aux distances déclarées des pistes d'envol-« RACI 6110 »

Edition 1 Date: 29/07/2014

Amendement 0 Date: 29/07/2014

dessus de laquelle un avion peut exécuter une partie de la montée initiale jusqu'à une hauteur spécifiée.

Seuil. Début de la partie de la piste utilisable pour l'atterrissage.

Seuil décalé. Seuil qui n'est pas situé à l'extrémité de la piste.

### 2. CALCUL DES DISTANCES DECLAREES

Pour chaque sens d'utilisation de chacune des pistes d'aérodrome, quatre distances dites « distances déclarées » sont calculées et publiées dans la Publication d'information Aéronautique (AIP). Il s'agit des distances suivantes :

- ✓ TORA : Distance de roulement utilisable au décollage (Take-off Run Available), Longueur de piste déclarée comme étant utilisable et convenant pour le roulement au sol d'un avion au décollage.
- ✓ TODA : Distance utilisable au décollage (Take-Off Distance Available), Distance de roulement utilisable au décollage, augmentée de la longueur du prolongement dégagé, s'il y en a un.
- ✓ ASDA : Distance utilisable pour l'accélération-arrêt (Accelerate-Stop Distance Available), Distance de roulement utilisable au décollage, augmentée de la longueur du prolongement d'arrêt, s'il y en a un.
- ✓ LDA: Distance utilisable à l'atterrissage (Landing Distance Available), Longueur de piste déclarée comme étant utilisable et convenant pour le roulement au sol d'un avion à l'atterrissage.

Les distances déclarées sont calculées au mètre linéaire le plus proche pour une piste destinée à être utilisée par des aéronefs de transport commercial

- Si la piste ne comporte ni prolongement d'arrêt ni prolongement dégagé, le seuil étant lui-même situé à l'extrémité de la piste, les quatre distances déclarées sont normalement égales et ont la même longueur que la piste d'envol (FIG. A).
- Si la piste comporte un prolongement dégagé (CWY), la TODA aura une



« RACI 6110 »

Edition 1 Date: 29/07/2014 Amendement 0 Date: 29/07/2014

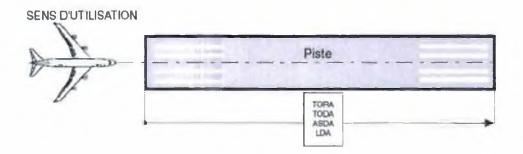
longueur égale à celle de la piste d'envol augmentée de la longueur du prolongement dégagé (FIG B).

- Si la piste comporte un prolongement d'arrêt (SWY), l'ASDA aura une longueur égale à celle de la piste d'envol augmentée de la longueur du prolongement d'arrêt (FIG. C).
- Si le seuil est décalé, la LDA sera diminuée de la distance de décalage du seuil. Le décalage du seuil n'affecte la LDA que dans le cas des approches exécutées du côté du seuil en question; aucune des distances déclarées n'est affectée dans le cas des opérations exécutées dans l'autre sens (FIG D).
- Si la piste comporte plusieurs de ces caractéristiques (prolongement dégagé, prolongement d'arrêt, seuil décalé), plusieurs des distances déclarées doivent être modifiées en conséquence, les modifications obéissant toutefois au même principe susmentionné (FIG E).
- Lorsqu'une piste ne peut être utilisée dans un sens donné pour le décollage ou l'atterrissage, en raison d'une interdiction d'ordre opérationnel, la mention « non utilisable » ou l'abréviation « NU » doit être indiquée (FIG.F).

L'illustration des différents cas de figures de ces distances et un exemple de calcul sont portés ci-dessous.

### 2.1 Représentation des distances déclarées

FIG. A



**RACL 6110** 

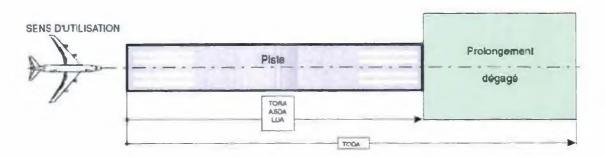


### Guide relatif aux distances déclarées des pistes d'envol « RACI 6110 »

Edition 1 Date: 29/07/2014 Amendement 0 Date: 29/07/2014

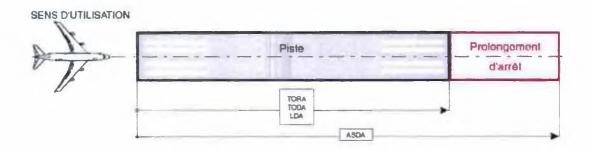
La piste ne comporte ni prolongement d'arrêt ni prolongement dégagé, le seuil étant lui-même situé à l'extrémité de la piste. Les quatre distances déclarées ont alors la même valeur pour le sens d'utilisation concerné.

FIG. B



La piste comporte un prolongement dégagé. La TODA inclut alors la longueur du prolongement dégagé.

FIG. C



La piste comporte un prolongement d'arrêt. L'ASDA comprend alors la longueur du prolongement d'arrêt.

FIG. D



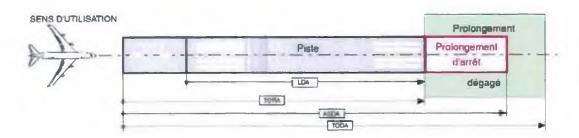


« RACI 6110 »

Edition 1 Date: 29/07/2014 Amendement 0 Date: 29/07/2014

La piste comprend un seuil décalé à chaque seuil de piste. La LDA exclut alors la longueur du tiroir.

FIG. E



Cas d'une piste comportant un seuil décalé, un prolongement d'arrêt et un prolongement dégagé.

### 2.2 Exemple

FIG. F1: Piste 09/27: décollages et atterrissages dans les deux sens

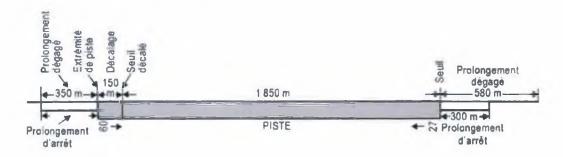


FIG. F2: Piste 17/35: atterrissage seuil 17 uniquement et décollage seuil 35 uniquement.





« RACI 6110 »

Edition 1 Date: 29/07/2014 Amendement 0 Date: 29/07/2014

## FIG. F Modèle de présentation des renseignements sur les distances déclarées des figures F1 et F2

PISTE	TORA	ASDA	TODA	LDA
	m	m	m	m
09 27 17 35	2 000 2 000 NU 1 800	2 300 2 350 NU 1 800	2 580 2 350 NU 1 800	1 850 2 000 1 800 NU

FIN

